

Convocation du 9 juin 2016

SÉANCE DU 14 JUIN 2016

Le quatorze juin deux mil seize à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Denis BIENVENU, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Maryline CHUQUET, Serge DEGOUEY, Pierre TARDIF, Christian BUNEL, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

ABSENT : Valérie BIGOT (excusée)

SECRETARE : Mathias LEGUERRIER

Délibération n° 2016 – 056 – Décision modificative – plateforme skatepark

Le maire rappelle que par délibération n° 2016 – 003 du 14 janvier 2016, le conseil municipal avait décidé d'ouvrir un programme n° 112 « plateforme de skate parc » à l'article 2318 et que cette dépense n'a pas été reprise au budget 2016.

Afin de régulariser cette décision, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de voter le virement de crédit:

Dépenses

Article 615221	Entretien bâtiments publics	- 9 000.00 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 9 000.00 €
Article 2318-112	Autre immobilisation en cours	+ 9 000.00 €

Recettes

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 9 000.00 €
-------------	--	--------------

Délibération n° 2016- 057– Décision modificative – Achat bande de terrain pour l'élargissement du chemin Hameau Frimot de bas

Le Maire rappelle que par délibération n° 2015 – 011 le conseil municipal avait donné son accord sur l'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle B 265 appartenant au GFA de Bival afin d'élargir le chemin du Hameau Frimot de Bas. L'emprise nécessaire aux travaux d'élargissement est de 702 M2, le prix d'achat est de 0.80 € le M2 soit un total de 561.60 €.

Afin de régulariser cet achat, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de voter le virement de crédit suivant :

Dépenses :

Article 615221	Entretien des bâtiments publics	- 600.00 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 600.00 €
Article 2211	Achat de terrain	+ 600.00 €

Recettes

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 600.00 €
-------------	--	------------

Délibération n° 2016 – 058– Demande de subvention échange scolaire collège Hague Dike et un établissement scolaire de Bavière

Le Maire informe que les classes de 4^{ème} et 3^{ème} du Collège du Hague Dike participeront à un échange scolaire avec un établissement scolaire de Bavière du 28 mars au 7 avril 2017. Une demande de subvention a été faite à la mairie. Le coût restant à la charge des familles est de 130 € par élève. Il propose une prise en charge de 25 % de montant soit 32.50 € par élève et de 162.50 € pour 5 élèves conformément à la délibération du 11 février 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour une subvention de 162.50 €. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2016 – 059 – Travaux supplémentaires salle communale - Peinture sur les soubassements

Le Maire informe que le soubassement reposé dans la salle communale est abimé et qu'il convient de le repeindre en totalité. Le Maire présente un devis d'un montant de 1 489.00 € HT – 1 786.80 € émanant de l'entreprise PIERRE – ZI de la Mare 50203 COUTANCES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis présenté. La dépense sera imputée à l'article 2313 programme 109.

Délibération n° 2016 – 060 – Travaux supplémentaires salle communale - Ravalement façade arrière

Le Maire propose de refaire le ravalement de la façade arrière de la salle communale et présente un devis d'un montant de 5 625.40 € HT – 6 750.48 € TTC émanant de l'entreprise PIERRE – ZI de la Mare 50203 COUTANCES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté. La dépense sera imputée à l'article 2313 programme 109.

Le démoissage de la toiture sera fait en régie.

Délibération n° 2016 – 061 – Travaux supplémentaire salle communale – aménagement d'un placard – remplacement de plinthes et pose de protection de porte en PVC

Le Maire présente un devis d'un montant de 2 320.98 € HT – 2 785.18 € TTC émanant de la Menuiserie DALMONT – 17 le Grand Hameau 50440 VASTEVILLE pour l'aménagement d'un placard, le remplacement de plinthes et la pose de protection de porte en PVC dans la salle communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le devis présenté. La dépense sera imputée à l'article 2313 programme 109.

Questions diverses

- Le Maire informe que la locataire du logement situé 13 rue Thomas Hélye a demandé à sa propriétaire une réduction de son loyer du fait des désagréments occasionnés par les travaux de la salle communale. Renseignements pris auprès d'un huissier, la réduction pourrait être de 10 %.

Le conseil municipal délibèrera pour cette prise en charge lorsque tous les travaux seront terminés.

- Commune nouvelle où en est-on ? *Il reste 3 communes qui n'ont pas encore voté*
- Les travaux du lotissement Gardin ? *La réfection de la voirie est prévue pour septembre, le maire attend toujours le plan proposé par la CCH.*
- Les effectifs de la rentrée scolaire ? *Le Maire ne les connaît pas*
- Le réaménagement de Clairefontaine ? *La CCH versera une dotation de 50 000 € à la commune qui fera les travaux*
- Location gîtes, l'entreprise BCF a mis une option sur plusieurs gîtes en juillet et août, cette location est-elle confirmée ? *OUI*
- Dossier église ? *Une estimation a été présentée. Le Maire a demandé à l'économiste de retravailler sur le dossier des travaux ayant été oubliés.*
- Litige chemin rural n° 16 ? *Le maire n'a aucune nouvelle, il va recontacter l'avocat*
- Lotissement le Clos des Dunes quelles nouvelles des fouilles ? *le maire attend la décision de la DRAC*
- Où en est la demande de fermeture du trottoir devant chez Lucien LAGOUTTE ? *Pas de nouvelle*